

# SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le 21 décembre, le Conseil Municipal de Pouillé dûment convoqué s'est réuni à 20H00 en session ordinaire sous la présidence de M. MAZOUÉ Dominique, Maire.

Date de convocation : 15 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 15

**Présents:** MAZOUÉ Dominique - BRECHOIRE Dominique - CLEMENCEAU Marie-France - CRAIPEAU Pascal - BRELET Alain - DUMARCHÉ Daniel - SAMAR Robert - LEROUX Robert - BARCQ Martial - SAMAR Robert – MARTIN Xavier

**Excusés:** GUÉRARD Jean-Luc - GROSSIAS Emmanuelle - CHAUVEAU Franck - BERTIN Aurélie - BOUHIER Valentin - SAMAR Robert

**Absents:**

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Mr MARTIN Xavier.

## 1/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie, aménagements de sécurité et trottoirs, sont subventionnés par le Département dans le cadre du Contrat Vendée Territoires (CVT).

Le montant des travaux est de 43 001,50 € HT et l'enveloppe du CVT pour le programme de voirie communale sur la commune de Pouillé s'élève à **21 365,37 €**.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	42 221,50 €	CVT (49,7 %)	21 365,37 €
Panneaux	780 €		
<b>Total HT</b>	<b>43 001,50 €</b>		
Total TTC	51 601,80 €	Autofinancement	30 236,43 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'opération « Voirie communale », d'un coût prévisionnel de 43 001,50 € HT
- sollicite une aide auprès du Département de la Vendée, dans le cadre du Contrat Vendée Territoires signé à l'échelle de l'intercommunalité
- autorise le Maire à signer tout document lié à cette demande de subvention.

## 2/ NOMINATION DE L'AGENT RECENSEUR

Le recensement de la population aura lieu **du 17 janvier au 16 février 2019**.

L'agent recenseur doit être nommé par arrêté du Maire.

Monsieur le Maire propose de nommer Mlle Evaël LEROUX en tant qu'agent recenseur.

## 3/ AVENIR DE LA 5<sup>ème</sup> CLASSE DU RPI

Monsieur le Maire informe du courrier de l'inspection académique qui demande au conseil municipal de délibérer avant le 31 janvier 2019 du devenir de la 5<sup>ème</sup> classe du RPI Pouillé-saint Valérien.

Les effectifs pour la rentrée 2019-2020 sont les suivants : 80 élèves à ce jour.  
Le seuil de fermeture de classe est de 100 élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose le maintien de la 5<sup>ème</sup> classe du RPI Pouillé-Saint Valérien.

#### **4/ CONVENTION AVEC L'AGENCE DE SERVICE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DE VENDÉE POUR LES AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTE DE MOUZEUIL ET NALLIERS**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour les aménagements de sécurité Route de Nalliers et Route de Mouzeuil :

C'est une mission de maîtrise d'œuvre, d'un montant de 2 800 € HT, qui consiste à réaliser des études d'avant-projet ayant pour but de définir la solution retenue.

La durée de la convention est de 12 mois.

Concernant les aménagements Route de Mouzeuil et Route de Nalliers, les écluses définitives ne seront réalisées qu'après une phase de test provisoire donnant satisfaction.

#### **5/ TAILLE DE HAIES AU STADE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis des entreprises AUMAND et SERVICES ENTRETIEN pour la taille des haies au stade.

Le montant des travaux s'élève respectivement à **1 660 € HT** et **2 252 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les devis des entreprises AUMAND et SERVICES ENTREPRISES.

## **6/ MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA SALLE DES MARTINIÈRES**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir la grille tarifaire suite à une location. En effet, il faudrait créer un tarif pour les AG et réunions avec repas.

De plus, il propose de passer la caution à 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les tarifs suivants :

	<b>Tarifs à partir du 01 janvier 2019</b>
<b>Mariage / Banquet / Dîner dansant / Séminaire / Fête privée familiale</b>	225 €
<b>Réunion / Conférence / Assemblée générale <u>avec repas</u></b>	
<b>Lendemain</b>	90 €
<b>Belote / Loto / Palets / Théâtre / Vin d'honneur / ...</b>	120 €
<b>Réunion / Conférence / Assemblée générale <u>sans repas</u></b>	130 €
<b>Objet cassé ou manquant</b>	1 €
<b>assiette cassée ou manquante</b>	5 €
<b>Caution</b>	500 €
<b>Nettoyage</b>	80 €

## **7/ ÉQUIPEMENTS AU STADE MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis de l'entreprise Guy LIMOGES pour l'équipements au stade municipal.

Les travaux, d'un montant de 26 523,47 € HT, peuvent être financés par la FFF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le projet
- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la FFF
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.